

Lieu: Mairie de Ver-sur-Launette**Objet:** Fonctionnement urbain (suite)/réseaux/économie

Diffusion	Organisme	Qualité	Nom	Présent	Absent excusé	Absent non excusé	Invité à la prochaine réunion	email
X	Mairie	Maire	CHERON Yves	X			X	mairiedever@wanadoo.fr
		Adjoint	FOLGALVEZ Dominique	X			X	
		Conseiller municipal	LEFEVRE Philippe	X			X	
		Conseiller municipal	LAUBE Eric	X			X	
		Conseillère municipale	BOUCHERAT Hélène	X			X	
		Conseillère municipale	PETILLON Maylis	X			X	
		Conseillère municipale	DYREK Pauline				X	
X	DDT Senlis	Chargée d'Etudes	LOBIN Marie-Laurence	X			X	marie-laurence.lobin@oise.gouv.fr
X	DDT Senlis		TANGUY Frédéric	X			X	
X	PNR Oise-Pays de France	Chargé de mission	GIROUDEAU Jean-Marc	X			X	jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr
X	Conseil Régional					X	X	
X	Conseil Départemental		DUMOULIN Mélanie		X		X	Melanie.DUMOULIN@oise.fr
X	CCPV	Chargé de mission	TRAN Doàn		X	X	X	stanca.lazarescu@cc-paysdevalois.fr doan.tran@cc-paysdevalois.fr
X	Chambre d'Agriculture	Représentant	DUCHENNE Thibault	X			X	celine.pons@agri60.fr
X	Chambre de Commerce	Assistante technique et commerciale	HERVET Marie-Claude		X		X	aménagement@cci-oise.fr
X	Chambre des Métiers				X		X	
X	SISN	Animatrice SAGE	MORVAN Clara		X		X	sage.nonette@gmail.com animatrice.sagenonette@gmail.com
X	SMTCO						X	
X	STAP-ABF					X	X	sdap.oise@culture.gouv.fr
X	DREAL					X	X	paule.fanget-thoumy@developpement-durable.gouv.fr
X	ARS		BILY Maurice		X		X	maurice.bily@ars.sante.fr
X	Commune d'Eve	Maire	CHAMPAULT Agnès				X	
X	Commune d'Othis	Conseiller municipal	POLI Jean-Luc				X	
X	Association Ver Loisy'R		POLTEAU Jean-Louis	X			X	
X	Enedis		QUILLET Caroline	X			X	caroline-c.quillet@enedis.fr
X	SDIS		BOLLET Olivier		X			olivier.bollet@sids60.fr
X	Rte		BEGUE Jean-François		X			jean-francois.begue@rte-France.com
X	Cabinet Gossart	Géomètre Expert	GOSSART Christian	X			X	gossart.cabinet@wanadoo.fr
		Urbaniste	GOSSART Mathilde	X			X	gossart.cabinet@wanadoo.fr

Date de la prochaine réunion: Mercredi 21 Juin - 09h30**Objet:** Synthèse des enjeux*Dates des réunions suivantes:*

Points abordés	Actions à engager	Délai
1. Retour sur les précédents comptes-rendus		
- Le précédent compte-rendu n'appelle aucune remarque et est validé.		
2. Fonctionnement urbain		
<p>- Accessibilité à l'échelle des pôles: Ver-sur-Launette bénéficie d'une situation géographique favorable par rapport aux pôles de vie : la commune est située à une vingtaine de kms de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, à 16 kms de Senlis et à environ 7 kms du pôle constitué des villes de Nanteuil-le-Haudouin, Lagny-le-Sec et le Plessis-Belleville.</p> <p>L'accès à ces pôles d'emploi est favorisé grâce à une bonne desserte routière. Le territoire est traversé par 3 routes Départementales et une route Nationale. La commune est desservie au Nord par la RN 330 qui relie Meaux à Creil en passant par Senlis. La RN2, localisée à l'Est du territoire, en dehors des limites communales, est accessible en moins de 5 minutes et permet d'accéder à Paris, située à moins de 50 kms du village. La RD 84 traverse Ver-sur-Launette du Sud-Est vers le Nord et relie la commune à ces deux grands axes. Au Nord-Ouest du territoire, la RD 922 qui rejoint l'autoroute A1, dessert le Hameau de Loisy. La RD 549 traverse également le territoire selon un axe Nord-Sud et offre une liaison avec les communes d'Othis, puis Dammartin-en-Goële en Seine-et-Marne.</p>		
<p>- Réseau viaire à l'échelle du territoire communal: La commune bénéficie d'un maillage viaire simple et rationnel. Le village de Ver s'articule autour d'un axe structurant constitué par la Rue d'Ancy, la Rue des Bons Voisins et la Rue Léonce Lefèvre. Orientée Nord-Sud, cette voie est la principale voie d'accès au bourg et supporte la majeure partie des flux. Son emprise, large aux extrémités, se resserre à l'approche de la Rue des Bons Voisins. La présence de deux exploitations agricoles au niveau du Carrefour des deux fermes, en plein cœur de bourg, occasionne la traversée d'engins dont la circulation peut s'avérer difficile en raison du gabarit de la voie et du trafic qu'elle supporte. La RD 84, Route d'Eve à l'entrée du village, s'accroche à cet axe, de même que le Chemin du Jeu d'Arc et la Rue des Forges qui contournent le cœur de bourg et remontent le coteau. En sortie de village, elles rejoignent la Route de Loisy qui permet d'accéder au Hameau.</p>		
<p>- Depuis la Rue des Bons Voisins, la Rue Hubert Vaillant et la Cote de l'Orme permettent de rejoindre la Place de la Croix, principale centralité au cœur du village. Elles ont un usage essentiellement local, de même que la Rue du Bois et la Rue du Péron. La Rue du Bois accueille les principaux équipements de la commune que sont la mairie, la salle communale et l'école. Ces rues anciennes qui maillent le cœur du bourg sont étroites et la circulation des véhicules est délicate. Le stationnement est également problématique du fait du gabarit des voies, mais aussi de l'implantation du bâti à l'alignement.</p>		
<p>- Les secteurs pavillonnaires sont conçus autour d'une voirie qui leur est propre, dont l'unique usage est de desservir les habitations. Le quartier aménagé au Nord de la commune s'appuie sur un système de bouclage qui vient s'accrocher sur le Chemin du jeu d'Arc. Le gabarit des voies est ici bien plus large qu'en centre ancien. Les constructions pavillonnaires de la Rue de la Garenne et de la Rue des Forges sont quant à elles desservies par une voie se terminant en impasse.</p>		
<p>- Loisy est traversé par une rue principale, la Rue Gérard de Nerval, axe historique du Hameau. De gabarit plutôt large au niveau du croisement avec la route de Ver, la rue se rétrécit à l'issue de l'alignement de tilleuls. De part et d'autre de la Route de Ver se sont développés des quartiers pavillonnaires. Un système de voirie interne à ces lotissements permet de desservir les habitations et vient s'accrocher à la Route de Ver.</p>		
<p>- M. Dolteau fait remarquer que le stop du carrefour Rue Hubert Vaillant n'est pas toujours respecté ce qui peut le rendre dangereux, d'autant que les habitants qui descendent du lotissement ont tendance à circuler trop vite sur la Rue du Jeu d'Arc.</p>		

<p>- Transports en commun: Le village n'est pas desservi par le train. La gare la plus proche se situe au Plessis-Belleville, à 7 kms à l'Est de la commune. La ligne K permet de rejoindre Paris en moins de 40 minutes. Malheureusement, les usagers déplorent le manque de fiabilité de cette ligne et la faible fréquence des trains en dehors des heures de pointe. Cependant, les élus font remarquer qu'à une douzaine de kilomètres, les habitants peuvent bénéficier de la ligne D du RER à Survilliers, situation particulièrement intéressante pour les habitants de Loisy. On peut toutefois relever l'absence de transports en commun qui permettraient à chacun, disposant ou non d'un véhicule personnel, de se rendre à ces gares. En effet, seule la ligne 20 du Conseil Départemental, ligne scolaire qui peut être empruntée par tous, permet de se rendre à Senlis à 7h00 du matin. Un arrêt est situé Rue du Bois, le second se trouve Rue des Bons Voisins, en sortie de la Côte de l'Orme. Mme Pétilion fait remarquer que ce dernier peut s'avérer dangereux et qu'une réflexion mériterait d'être engagée afin de le déplacer. Certains élus pensent qu'il serait possible de regrouper les deux arrêts en un seul, Place de la Croix. L'absence de liaison avec le pôle d'emplois de Roissy est également regrettable, bien qu'il soit possible de prendre un car à Othis pour se rendre ensuite directement à Roissy. Les habitants restent dès lors dépendants de leur voiture pour l'ensemble de leurs déplacements, problématique qui impacte particulièrement les jeunes et les personnes à mobilité réduite.</p>		
<p>- Stationnement: Le stationnement est une problématique importante dans le centre de Ver. La concentration de véhicules qui stationnent sur l'espace public gêne la circulation des voitures mais aussi celle des engins agricoles et les déplacements piétons. Le gabarit des voies et l'implantation du bâti à l'alignement rendent difficiles l'aménagement de la voirie. Les constructions anciennes ne disposent pas toutes d'un espace pour stationner leur voiture sur la parcelle, d'autant plus que les ménages disposent aujourd'hui majoritairement de deux, voire trois véhicules. Les équipements, et notamment l'école, qui sont situés Rue du Bois, au cœur du village, nécessitent cependant l'aménagement de stationnement pour permettre leur accessibilité. La Place de la Croix répond en partie à ce besoin, mais est souvent surchargée de véhicules, aux heures où les parents déposent leurs enfants à l'école notamment. Ainsi, afin d'empêcher le stationnement gênant, un marquage au sol de couleur jaune est fréquemment utilisé. Malheureusement, celui-ci est assez prégnant et vient dénaturer le paysage urbain. En revanche, du stationnement a pu être matérialisé Rue Léonce Lefèvre et Rue des Bons Voisins. La Rue d'Ancy pourrait également bénéficier d'un aménagement qui permettrait de réaliser du stationnement dans le contexte global d'une requalification de la voirie.</p>		
<p>- Dans les rues pavillonnaires, le stationnement est prévu à l'intérieur des parcelles pour chaque habitation. Cependant, la voirie n'est pas toujours aménagée de façon à gérer le stationnement de jour. Les voitures stationnent alors sur l'espace public et sur les trottoirs, au détriment des déplacements piétons. Quelques places peuvent être regroupées sous forme de petit parking, mais elles ne sont pas toujours utilisées, les résidents préférant stationner leur véhicule juste devant chez eux. En revanche, le secteur le plus récemment aménagé, au Nord de la Rue des Usuelles, bénéficie d'un traitement de la voirie de qualité. Un espace est dévolu au stationnement le long de la voie de façon à ne pas entraver les déplacements des piétons. Un parking à la capacité importante, voire même surdimensionnée comme le fait remarquer M. le Maire, est également aménagé tout à fait au Nord du quartier.</p>		
<p>- Loisy ne compte aucune place de stationnement. La partie nord de la Rue Gérard de Nerval partage les caractéristiques des rues anciennes de Ver. Les rues pavillonnaires n'offrent pas plus de places matérialisées, à l'exception d'un espace au niveau de la Rue des Entelles, et les voitures stationnent pour beaucoup sur l'espace public.</p>		

<p>- Déplacements piétons: Dans sa partie ancienne, la commune ne compte aucun cheminement dévolu aux piétons. Leurs déplacements au cœur du village sont souvent gênés par les voitures qui stationnent sur l'espace public. Les trottoirs sont souvent étroits et la présence des poteaux électriques est contraignante, particulièrement pour les personnes à mobilité réduite. La voie de traverse du village présente un profil très routier. Des places de stationnement ont été matérialisées sur la voirie Rue Des Bons Voisins et Rue Léonce Lefèvre permettant ainsi de faire ralentir la circulation et de libérer les trottoirs. En revanche, la Rue d'Ancy mériterait de faire l'objet d'un aménagement afin d'offrir un meilleur partage de l'espace.</p>		
<p>- Dans les quartiers pavillonnaires, les déplacements piétons peuvent être facilités si la voirie a été pensée de façon à séparer l'espace dévolu aux piétons de celui destiné aux véhicules. C'est le cas du secteur situé au Nord de Ver où un traitement partagé de l'espace public permet à chaque usager de trouver sa place : places de stationnement matérialisées et identification des cheminements piétons grâce aux revêtements des sols. En revanche, cela ne se présente pas dans toutes les rues pavillonnaires où les déplacements piétons peuvent être délicats, au même titre que dans les rues anciennes. C'est le cas notamment Rue de la Garenne où à Loisy. Un cheminement a cependant été aménagé dans le Hameau le long de la Route de Ver, permettant de relier la Rue du Buisson à Loups à la Rue Gérard de Nerval. On peut également relever l'absence de liaison douce entre le bourg et le stade, alors que celui-ci est situé à l'écart du village et en bordure de route.</p>		
<p>- La commune présente un nombre important de chemins ruraux. Accessibles depuis les zones d'habitat, ils permettent d'agréables promenades sur le territoire communal, particulièrement dans la forêt et sur le plateau agricole. Un sentier de Grande Randonnée, le GR1, traverse le territoire aux abords de Loisy.</p>		
<p>-Centralités et espaces publics: - La Place de la Croix est la principale centralité du village. Véritable espace de respiration au sein du tissu dense que constitue le bâti ancien, son emprise importante, délimitée par un alignement de tilleuls, est accentuée par la voirie. Le caractère central de la place est renforcé par les imposantes constructions à l'alignement qui viennent former un front bâti autour de la place. Elle regroupe la mairie, l'école, la salle communale, l'église et le cimetière, jouant ainsi un rôle fonctionnel important. La présence du restaurant au niveau de la Place de la Croix renforce sa dimension de polarité majeure, d'autant que la Municipalité porte le projet de déménager la Mairie pour l'installer dans l'ancienne auberge de la place. Malheureusement, l'endroit très minéral est aujourd'hui largement investi par les voitures qui y stationnent, au détriment de la convivialité que pourrait revêtir cette place de village. La Place de la Croix est prolongée par la Place de l'Orme. Son traitement soigné en fait un lieu de détente agréable au cœur du village. Le carrefour des deux fermes a récemment fait l'objet d'un réaménagement qualitatif qui allie fonctionnalité à travers la matérialisation des cheminements piétons, et mise en valeur de l'espace. L'aménagement se prolonge Route d'Eve, où ont été réalisées des places de stationnement. L'ensemble permet de redonner du cachet à cette entrée de village.</p>		
<p>- Les espaces de rencontre sont peu nombreux dans les lotissements. La Placette située Rue des Usuelles bénéficie d'un traitement paysager de qualité, mais son aménagement ne lui confère pas de fonction définie. L'aire de jeux se présente en revanche comme un véritable espace de loisirs et de détente.</p>		
<p>- Le Hameau de Loisy ne présente pas de réelle centralité. La Rue Gérard de Nerval constitue le cœur de Loisy. Bordée de part et d'autre par un alignement de tilleuls, le bureau d'études soulève son caractère routier et la prégnance du marquage au sol qui dénotent avec l'identité rurale du Hameau. M. le Maire fait remarquer que le traitement du sol présente l'avantage d'être bien visible et, à ce titre, efficace.</p>		

<p>- Equipements: Ver-sur-Launette est une commune principalement résidentielle qui dispose d'un niveau limité d'équipements. Sa proximité avec le pôle Lagny-le-Sec/Le Plessis-Belleville permet de compléter l'offre afin de répondre aux besoins des habitants. La mairie et l'école sont aujourd'hui situées Rue du Bois, mais la Municipalité envisage de déplacer la mairie dans l'ancienne auberge située Place de la Croix. L'église et le cimetière sont également localisés à proximité de la Place de la Croix. La salle communale se trouve directement à côté de la mairie. Sa situation en cœur de bourg est propice à la vie de village, mais cohabite difficilement avec la proximité des habitations. La Municipalité envisage de la déplacer à proximité du stade de football qui se situe en bordure de la Route de Loisy, à l'écart du village. Seul équipement sportif de la commune, un aménagement pourrait être réalisé afin d'améliorer son accessibilité et de créer une liaison avec le bourg. A l'extrémité du quartier pavillonnaire, une aire de jeux pour enfants s'ajoute à l'offre en équipements de loisirs.</p>		
3. Réseaux		
<p>- Réseau électrique: - Le bureau d'études signale ne pas avoir le plan du réseau: Mme Quillet, représentante d'Enedis, transmet au BE la version numérique. - Mme Quillet présente les caractéristiques et les capacités du réseau électrique de la commune dont le poste source est au Plessis-Belleville. 2 départs alimentent pour l'un le bourg de Ver, pour l'autre le hameau de Loisy. Les postes permettent de répondre aux besoins actuels et ne sont pas utilisés au maximum de leur capacité. Ils sont pour la plupart mutables sans frais pour la commune ou peuvent être raccordés sur un autre poste. En revanche, la future zone à urbaniser nécessitera probablement la création d'un poste supplémentaire. Le village est peu impacté par les microcoupures mais M. le Maire et Mme Pétilion signalent avoir parfois remarqué des chutes de tension. Il n'y a pas de travaux d'enfouissement prévus. Le bureau demande que Mme Quillet lui transmette les données concernant les capacités des postes.</p>	Enedis	Dès que possible
<p>- Eau potable: - M. le Maire corrige le ppt en précisant que la compétence est communale, mais que la commune achète l'eau à la CA Roisy Pays de France. Le bureau d'études prend en compte cette correction. - La gestion du service est déléguée à Véolia par un contrat d'affermage qui arrivera à son terme en 2019. Le réseau est alimenté à partir du forage situé sur la commune d'Eve. L'eau distribuée est conforme aux exigences de qualité en vigueur.</p>		
<p>- Défense incendie: - La défense extérieure contre l'incendie est assurée à Ver par 11 points d'eau. Elle couvre l'ensemble du village. Les anomalies relevées sur deux de ces points d'eau dans le rapport de vérification des hydrants effectué en 2015 ont été corrigées. Les quatre poteaux qui assurent la défense incendie de Loisy sont non conformes dans la mesure où le débit est inférieur à 60m³/h, mais une réserve de 120m³ est située Rue Gérard de Nerval. Deux habitations ne sont pas couvertes par la desserte incendie.</p>		
<p>- Assainissement: - <u>Eaux usées:</u> La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif de type séparatif et gravitaire auquel les constructions diffuses de la Route d'Ermenonville ne sont pas raccordées. La gestion des eaux usées est assurée pour le village par la STEP de Ver, dont la capacité est de 1200 EH (équivalent habitant), et par celle de Loisy pour le hameau, dont la capacité est de 300 EH. Cependant, les deux stations présentent des dysfonctionnements qui nécessiteraient d'importants aménagements. En outre, elles ne répondent plus aux normes actuelles. En ce qui concerne l'assainissement de Ver, la commune envisage à court terme un regroupement avec une commune voisine. Une réflexion est également en cours afin d'envisager, à une plus longue échéance, un regroupement avec Asnières sur Oise pour gérer l'assainissement de Loisy (à l'horizon 2020).</p>		

<p>- Eaux pluviales: Le village de Ver possède un réseau d'eau pluvial. M.L Lobin précise qu'une étude de ruissellement sur le territoire communal a été faite dans le cadre du SAGE de la Nonette. Mme Lobin transmet l'étude au BE. Aucun aménagement lié à la gestion des eaux pluviales n'a été réalisé sur la commune. Le principal problème d'écoulement se situe Rue du Jeu d'Arc. L'aménagement d'une noue devrait être réalisé afin de retenir les eaux en provenance du plateau.</p> <p>Le bureau d'études signale que, conformément aux orientations du SDAGE Seine-Normandie, le zonage pluvial doit être annexé au PLU. Dans la mesure où ce zonage n'a pas été réalisé, M.L Lobin se renseigne afin de savoir si l'étude de ruissellement peut suffire. Le bureau d'études précise que l'étude pluviale peut être subventionnée à hauteur de 80% par l'agence de l'eau.</p>		
<p>- Réseau numérique:</p> <p>- internet: La fibre optique est déployée dans le village depuis début 2017 permettant aux habitants qui ont accès à cette technologie de bénéficier d'une très bonne desserte numérique.</p> <p>- Téléphonie: Une antenne téléphonique Bouygues et une antenne Orange sont installées sur le territoire communal. La réception des principaux opérateurs ne posent pas de problème majeur.</p>		
4. Servitudes		
<p>- Une ligne aérienne de transport d'énergie électrique Haute Tension (la Herse – Villevaudé 1) relevant de RTE et des pylônes traversent l'Est du territoire communal, engendrant des servitudes d'utilité publique au droit de son passage. Cette ligne passe au sud du bourg, non loin du secteur bâti.</p> <p>En frange Sud du territoire, la présence de la voie correspondant au passage du TGV nord engendre également des servitudes qui n'impactent pas le secteur bâti.</p> <p>Des servitudes aéronautiques de dégagement sont générées par l'aérodrome du Plessis-Belleville et couvrent une partie de la frange est de la commune.</p> <p>- Le bureau d'études demande que lui soit retransmis l'arrêté de zonage archéologique qui est inexploitable. Mme Lobin signale que le Porter à Connaissance devrait bientôt être disponible.</p>		
5. Diagnostic économique		
<p>- Population active:</p> <p>Le taux d'activité des 15-64 ans a augmenté significativement entre 2008 et 2013 et reste supérieur aux taux communautaire et départemental. Parmi les actifs, 75,2% ont un emploi, soit 5% de plus qu'à l'échelle de la communauté de communes et 10% de plus qu'à l'échelle de l'Oise. Cela traduit la bonne insertion des habitants de Ver-sur-Launette dans le tissu économique. Le taux de chômage a toutefois augmenté de près d'1 point depuis 2008. Il reste cependant bien inférieur à celui des territoires de comparaison et peut être mis en parallèle avec la part de 81,1% de titulaires de la fonction publique et de CDI qui reflète une certaine stabilité de l'emploi sur le territoire communal. Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont celles du secteur tertiaire, à savoir les professions intermédiaires et les employés. Celles-ci ont chacune gagné 3 points entre 2008 et 2013 alors que la part des ouvriers a diminué de près de 6 points.</p>		
<p>- Emploi:</p> <p>La commune appartient à la zone d'emplois Roissy Sud Picardie et est nettement influencée par la proximité avec l'Ile-de-France et plus particulièrement avec l'aéroport de Roissy. Ainsi plus de 78% des actifs travaillent dans une région autre que la Picardie et la majorité des flux domicile-travail se fait vers Roissy. En revanche, la faiblesse du réseau de transports en commun et l'absence d'une liaison performante avec l'aéroport conduit à une forte dépendance à la voiture, dont la part dans les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail dépasse les 86%.</p> <p>Grâce au tissu économique local, 50 personnes travaillent dans la commune en 2013. Ce nombre a sensiblement baissé depuis 2008 puisqu'il dépassait alors les 60 personnes. Avec 12 postes salariés en 2014, soit 33% des postes salariés de la commune, c'est le secteur de la construction qui offre le plus d'emplois à Ver-sur-Launette. En revanche, plus de la moitié des 52 entreprises recensées sur le territoire communal (hors agriculture) s'inscrivent dans le secteur tertiaire.</p>		

<p>- Les activités:</p> <p><u>- Commerce et services:</u> Ver-sur-Launette ne dispose d'aucun commerce de proximité, mais un boulanger stationne de façon quotidienne (sauf le mardi) sur la Place de la Croix. Un camion de pizzas stationne le vendredi.</p> <p>Les principaux commerces se situent au niveau du pôle constitué par les communes de Lagny-le-Sec et Le Plessis-Belleville, accessibles en moins de 10 minutes depuis Ver. Pour avoir accès à une offre commerciale plus importante, les habitants peuvent se rendre à Saint-Maximin ou à Claye-Souilly. D'après les élus, les habitants du village iraient davantage à Saint-Maximin qu'à Claye-Souilly.</p> <p>Mme Pétilion apporte une correction en précisant que la Ferme Pomponne ne propose pas de commercialisation de produits. Seule une exploitation et non trois propose donc cete prestation.</p> <p>Le village compte un restaurant, attractif à l'échelle des territoires voisins. Situé sur la place de la Croix, le PLU devra veiller à permettre une bonne accessibilité de l'établissement. L'ancien restaurant La Volière propose aujourd'hui de la location de salles à des fins évènementielles.</p> <p>On peut également trouver un tissu significatif d'activités libérales et de services. A ce titre, on relève la présence d'une kinésithérapeute, d'un cabinet qui regroupe deux infirmières, d'une entreprise de taxis, de deux entreprises de télésurveillance et de plusieurs autres entreprises de services aux particuliers ou aux entreprises.</p>		
<p><u>- Industrie et artisanat:</u> Le village n'accueille aucune entreprise industrielle et n'a pas vocation à développer ce type d'activités selon les orientations du SCoT. Les élus ne souhaitent d'ailleurs pas confirmer la zone à urbaniser destinée aux activités artisanales délimitée au POS.</p> <p>En revanche, le village compte plusieurs artisans dans le secteur du bâtiment dont l'activité pourra être encouragée.</p>		
<p><u>- Tourisme:</u> Ver-sur-Launette est une commune peu touristique malgré son cadre paysager propice au tourisme « nature » et sa situation à proximité de sites attractifs. Le village ne compte qu'un seul établissement de type « chambre d'hôtes », la diversification de l'activité agricole à des fins d'hébergement touristique n'étant pour l'instant qu'à l'état de projet comme le précise Mme Boucherat.</p>		
<p><u>- Diagnostic agricole:</u> La surface totale de la commune est de 1327 ha. D'après le recensement agricole de 2010, la superficie agricole utilisée affectée à la commune de Ver-sur-Launette est de 954 hectares, soit en diminution depuis 2000 (1186 ha). Aucune réduction de surface agricole n'a été constatée sur les 10 dernières années. Au contraire, la surface des îlots agricoles déclarés à la PAC en 2014 est supérieure à celle déclarée en 2004 : 793 ha, soit 59,8% de la surface communale en 2014, contre 725 ha, soit 54,6% de la surface communale en 2004.</p> <p>En revanche, le nombre d'Unité de Travail Annuel (UTA) est de 11 personnes en 2010, contre 17 en 2000.</p> <p>La commune fait partie de la petite région agricole du Valois, dont la valeur vénale moyenne des terres en 2014 est de 16230 euros/ha, soit nettement supérieure à la moyenne départementale. Avec une aptitude physique des sols supérieure à 70 sur la majeure partie de son territoire, la valeur agronomique des terres de la commune est plutôt bonne.</p> <p>5 exploitations ont leur siège sur la commune, soit trois de moins qu'en 2000. Cette donnée, issue du RGA 2010 étonnent les élus. Les exploitations se présentent sous la forme de petite exploitation (moins de 50 ha), de moyenne exploitation (entre 100 et 200 ha), ou de grande exploitation (plus de 400 ha). L'activité est exercée à titre principal et aucune cessation d'activité n'a été évoquée. L'activité semble pérenne, bien que la plupart des exploitants fasse mention d'une conjoncture difficile.</p> <p>L'activité d'élevage reste présente à Loisy mais a été considérablement réduite depuis 2000 : 48 UGB (unités gros bétail) recensées en 2010 contre 302 en 2000. Le chiffre de 302 paraît peu probable d'après M. Chéron, dans la mesure où l'élevage de bovins n'existait déjà plus sur la commune en 2000. L'exploitant élève des ovins et déclare un cheptel de 180 têtes en 2017. L'activité est soumise au règlement sanitaire départemental (RSD) et génère un périmètre de protection de 50m autour des bâtiments d'élevage.</p>		

<p>- Quatre des cinq sièges d'exploitations sont localisés dans la trame bâtie du village de Ver, ce qui peut rendre les conditions d'accès difficile. A ce titre, certains exploitants souhaiteraient qu'un cheminement réservé aux engins agricoles soit aménagé, de façon à permettre le contournement du village. Deux exploitants ont en outre évoqué le projet de délocaliser leur activité du centre-bourg vers la plaine.</p> <p>Quelques bâtiments du corps de ferme de Saint-Sulpice à Loisy sont utilisés par un exploitant dont le siège de l'exploitation est situé à Eve, mais qui cultive pour partie des terres à Ver.</p> <p>Des projets de construction ou d'extension de bâtiments liés à l'activité agricole ont été mentionnés. M. Chéron précise qu'en ce qui concerne son exploitation, les bâtiments ont déjà été construits mais ne figurent pas au cadastre. Il ne s'agit donc pas de nouveaux projets de construction.</p> <p>Un exploitant réfléchit à diversifier son activité en développant une activité de type maraîchage avec vente directe.</p> <p>Certains exploitants du centre bourg souhaitent pouvoir transformer en logements les bâtiments anciens qu'ils n'utilisent plus car de moins en moins adaptés à l'activité. Eléments de patrimoine qui participent à l'identité du village, le devenir des anciens corps de ferme doit effectivement être évoqué dans le PLU afin de préserver leur caractère patrimonial tout en permettant un bon fonctionnement de l'activité agricole.</p> <p>Le PLU devra tenir compte des perspectives de développement envisagées par chaque exploitant en veillant à la bonne articulation de l'activité avec le fonctionnement de la commune.</p>		
6. Divers		
<p>- La prochaine réunion se tiendra Mercredi 21 Juin à 09h30. Elle aura pour objet la synthèse des enjeux soulevés par le diagnostic.</p>		